

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - 3F Grand Est - GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

CP/2019/498

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM 3F Grand Est pour l'opération d'acquisition de logements situés à Griesheim-Près-Molsheim et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental réuni le 26 mars 2018 a approuvé la convention d'objectifs à conclure entre le Département et la SA d'HLM 3F Grand Est pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat 2018-2020.

La SA d'HLM 3F Grand Est sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 272 805 € constitué de cinq Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 285 675 € et de 135 965 €, PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 472 816 € et de 303 349 € et PHB (prêt de haut de bilan) de 75 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés Rue de Rosheim à Griesheim-Près-Molsheim.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM 3F Grand Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 272 805 € destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés Rue de Rosheim à Griesheim-Près-Molsheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM 3F Grand Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 272 805 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés Rue de Rosheim à Griesheim-Près-Molsheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY